

Projet de Procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS du jeudi 17 décembre 2020 à 18 h 00.

Présents pour la Ville : BAUWENS Bernard, Bourgmestre ; DELEPINE, DESMET, BOCAGE, DUDANT, Echevins ; VINCENT, DESMETTE, VIVIER, BILLOUEZ, MORY Mélanie, BOCQUET, DEBILDE, BAUWENS Julien, DENAYER, VERSCHEURE et MARQUANT Conseillers ; DETOURNAY, Directeur Général.

Présents pour le CPAS : BILLOUEZ, Président ; HILLEN, RAPAILLE, BONNET, VERSCHEURE, LUCAS, HIROUX, LELEU, SOENENS, Conseillers ; ENGLEBERT, Directrice Générale

La séance est ouverte par le Bourgmestre à 18 H 00 lequel cède la parole à Madame ENGLEBERT, Directrice Générale du CPAS

1. Synergies entre la Ville et le CPAS

Madame ENGLEBERT précise que le rapport sur les synergies Ville/CPAS apparaît sous forme d'un listing des synergies en 3 catégories (informatique, fonctionnement et ressources humaines) suivies de matrices de coopération sous 4 volets (supports achats, ressources humaines, maintenance et informatique). Ensuite, une grille de synthèse permet de situer notre niveau de synergies dans chaque service support (nous obtenons la cote de 60 % à savoir le niveau « efficace » dans chaque support). Enfin, un tableau reprend tous les marchés publics réalisés par les deux entités, de manière conjointe ou non, finalisé ou non, durant l'année 2020.

A la question de Madame HELLIN sur les critères utilisés pour élaborer les tableaux ou matrices de coopération, Madame ENGLEBERT précise que le choix de ces tableaux est un support repris dans le Décret Gouvernance et le CDLD pour aider à l'élaboration de ce rapport. L'évaluation est faite en commun par les deux Directeurs Généraux. Dans certains cas, nous sommes restés « humbles » et avons laissé la cote « efficace » pour ne pas mettre « maîtrisé » mais il faut savoir que certaines synergies sont déjà en place depuis plusieurs années.

2. Présentation du projet d'aménagement de l'ancienne usine électrique

Monsieur DETOURNAY présente le projet d'aménagement de l'ancienne usine électrique située le long des rue du Coucou et Louvieux à Antoing. Ce terrain, d'une superficie d'environ 12.000 m<sup>2</sup>, sera partagé avec le SPW- Voies Navigables et le PACO qui gèreront environ 3.950 m<sup>2</sup> et la Ville d'Antoing pour un peu plus de 8.300 m<sup>2</sup>. Sur la partie communale, l'idée première est d'y aménager un parking sécurisé pour camions, ce qui permettra d'enlever les camions qui se garent un peu partout dans l'entité et qui dérangent les riverains. Au total, 21 places seront disponibles avec une entrée et une sortie uniques. Un système badge ou carte, payant ou non, sera mis en place en fonction des coûts globaux générés sachant que certains travaux seront subsidiés d'autres pas. En outre, 27 places de parking pour voitures, motos ou autres ainsi que 2 emplacements pour PMR seront mis à disposition des chauffeurs (qui peuvent ne pas être seul).

Deux autres problématiques seront également gérées par ce projet. Premièrement, l'accès vers la rue Louvieux et donc vers l'Aldi, sera amélioré et adapté pour les semi-remorques qui l'empruntent régulièrement. Deuxièmement, des emplacements de parking pour voiture (26 au total plus 2 PMR) destinés aux riverains et à leurs visiteurs seront créés le long de la rue du Coucou. Cela permettra de désengorger cette rue relativement étroite et d'envisager son

réaménagement tant au niveau de la voirie que des trottoirs. Cette voirie est en effet une des 3 entrées principales de la Ville et mérite à tout le moins d'être plus agréable. Le Président ajoute que des plantations, en collaboration avec le PNPE, viendront agrémente ce parking.

Monsieur VINCENT trouve l'idée très bonne mais demande que l'on prévienne les camionneurs concernés sur le territoire communal la plupart n'ont probablement pas de véhicule personnel et devront trouver une solution. Par contre, sur la zone PACO, qu'est-ce que l'on compte y faire ? La zone à proximité est densément peuplée. Il faudra être attentif aux projets qui pourraient venir s'y implanter.

Le Directeur Général précise que le PACO y implantera plus que probablement un quai de chargement qui sera ensuite mis à disposition d'entreprises qui viendront y développer un projet comme c'est le cas pour le quai situé à la rue Henri Artisien. A ce jour, nous ne savons si le PACO a déjà des candidats.

Monsieur VINCENT ajoute que le projet communal vise à réaffecter une ancienne zone industrielle. Il ne faudrait pas que le PACO vienne y implanter des entreprises générant des nuisances importantes pour le voisinage. Le Président signale qu'il y sera très attentif car il ne voudrait avoir la même situation qu'au quai de Vaulx. Pour les camionneurs, la Police a dressé la liste des camions concernés dans l'entité mais attendons que le projet avance. A la question de Monsieur VINCENT, le Président confirme qu'un règlement de police interdisant le stationnement des camions dans l'entité sera pris.

Madame BOCQUET signale que son groupe est content de cette initiative mais précise que cela devra se faire en respectant l'arrêté ministériel du 31 mars 2017 au niveau des camions ADR. Ceux-ci ne pourront pas être dans le même parking. S'ils sont vides, ils ne présentent aucun danger. A la question de Madame BOCQUET, le Président précise que ce parking sera mis en priorité pour les chauffeurs résidant à Antoing. Si des places libres demeurent, pourquoi pas mais avant tout priorité aux administrés de la commune.

A la question de Monsieur DENAYER quant à l'amélioration du rond-point du Coucou, le Président précise que celui-ci appartient au SPW. Il a été appelé « rond-point blanc » selon les souhaits de feu Alain BOUCAUT d'où des plantations de type bégonias (qui malheureusement ne résistent pas) et du magnolia situé au cœur du rond-point.

A la question de Monsieur DENAYER concernant le délai de mise en œuvre du projet, le Directeur Général précise que la commune ne maîtrise pas les délais de toutes les étapes. Tout d'abord, il faudra devenir propriétaire du terrain et que le Conseil d'administration de la société ELIA accepte notre offre et le projet d'acte qui sera élaboré par le Comité d'Acquisition. Le site devra ensuite être reconnu par la Région Wallonne et faire l'objet d'une éventuelle dépollution. En ce domaine, la SPAQUE a prévu des montants financiers pour intervenir mais des études complémentaires devront être menées sur la hauteur réelle de cette pollution. Après cette dépollution du site, nous devons élaborer le dossier d'aménagement, obtenir les accords sur les subsides et ensuite engager la procédure de marchés publics. Dire si cela prendra 2, 3 ou 4 ans c'est difficile à dire. Aujourd'hui, nous en sommes à la première étape à savoir adopter le principe d'acquiescer ce site en vue de le réaménager dans le cadre de la procédure SAR (Site à réaménager).

Monsieur SOENENS signale que, rien que pour le village de Calonne, on peut recenser une dizaine de camions. Dès lors, y aura-t'il suffisamment de places dans ce parking pour tout le monde ?

Monsieur VIVIER demande s'il est nécessaire de faire un partenariat avec le SPW car il y a déjà le quai de Bruyelle, celui d'Antoing/Vaulx. Avec celui-ci en plus, cela risque de boucher sur l'Escaut. On pourrait y aménager un espace vert pour le bas d'Antoing.

Le Président signale que ce partenariat permet non seulement de réduire les coûts mais aussi de privilégier le transport par bateaux plutôt que par camions. Avec les travaux effectués dans la traversée de Tournai, les bateaux de 2.000 tonnes vont passer plus régulièrement et cela aura un impact important sur le charroi routier. A Bruyelle, une bande transporteuse devrait arriver jusqu'au quai. Par ailleurs des plantations seront faites pour minimiser les impacts paysagers.

### 3. Divers

Personne n'ayant de divers à proposer, le Président remercie tous les participants et lève la séance est levée à 18 h 39.

#### POUR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS

#### POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice Générale,

Le Président,

J. ENGLEBERT

C. BILLOUEZ